

**Assemblée générale**

Distr. générale
20 décembre 2016
Français
Original: anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique****Forum de haut niveau ONU/Émirats arabes unis: l'espace
comme moteur de développement socioéconomique durable****Doubaï (Émirats arabes unis), 20-24 novembre 2016****I. Introduction**

1. Le premier Forum de haut niveau sur l'espace comme moteur de développement socioéconomique durable, tenu à Doubaï (Émirats arabes unis) du 20 au 24 novembre 2016, a été organisé par le Bureau des affaires spatiales du Secrétariat en collaboration avec le Gouvernement des Émirats arabes unis. Il a été accueilli par l'agence spatiale des Émirats arabes unis et le centre spatial Mohammed bin Rashid et coparrainé par la Secure World Foundation, Sierra Nevada Corporation's Space Systems et le Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite.
2. Le premier Forum de haut niveau visait à faire progresser le débat sur le rôle de la science et la technologie spatiales au service du développement mondial. Il a ainsi constitué pour la communauté spatiale dans son ensemble une occasion inestimable de se pencher sur la gouvernance mondiale des activités spatiales, en préparation du cinquantenaire de la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, UNISPACE+50, qui aura lieu en 2018. Il s'est achevé par l'adoption de la Déclaration de Doubaï, reproduite en annexe, dans laquelle il est entre autres recommandé que le Forum devienne une tribune permanente propre à renforcer les partenariats entre les acteurs responsables de la préparation d'"Espace 2030", qui doit définir la contribution des activités spatiales face aux préoccupations globales concernant le développement à long terme.
3. Les dernières années ont connu une prolifération des activités spatiales, dont les effets se ressentent dans les marchés à l'échelle locale, régionale, continentale et mondiale. L'adoption des trois programmes mondiaux (le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), et l'Accord de Paris sur les changements climatiques), qui encouragera, au cours des prochaines années, une action intégrée préservant l'équilibre entre les trois aspects du développement durable (économique, social et environnemental), rend d'autant plus crucial un recours accru aux outils spatiaux.
4. À cette fin, le Bureau des affaires spatiales a défini quatre piliers thématiques (économie spatiale, société spatiale, accès à l'espace et diplomatie spatiale) devant



fournir le cadre d'une série de trois forums annuels de haut niveau (2016-2018) sur l'espace comme moteur de développement socioéconomique durable, qui seront autant d'occasions pour la communauté spatiale de formuler collectivement des recommandations sur la feuille de route d'UNISPACE+50 (A/AC.105/L.297, par. 19 et 22).

5. Le premier pilier concerne l'économie spatiale, définie comme l'ensemble des activités et des utilisations de ressources qui créent et apportent une valeur ou des avantages aux êtres humains dans le cadre de l'exploration, de la compréhension et de l'exploitation de l'espace. Le deuxième pilier, société spatiale, se rapporte à l'idée d'une société qui accomplit ses fonctions essentielles en tirant le meilleur parti des technologies, services et applications spatiaux. Le troisième pilier porte sur l'accès à l'espace, à savoir la possibilité ouverte à toutes les communautés d'utilisateurs et à tous les décideurs d'utiliser, sur un pied d'égalité, les technologies spatiales et les données d'origine spatiale. Le quatrième pilier, diplomatie spatiale, est défini comme la coopération entre les États concernant le recours aux technologies et applications spatiales pour résoudre les problèmes communs de l'humanité et nouer des partenariats constructifs fondés sur les connaissances scientifiques.

6. Le présent rapport décrit le contexte, les objectifs et le programme du Forum de haut niveau ainsi qu'un résumé des observations et recommandations formulées par les participants. Il a été établi à l'intention du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de son Sous-Comité scientifique et technique, qui en seront saisis respectivement à leurs soixantième et cinquante-quatrième sessions, toutes deux prévues en 2017.

A. Contexte et objectifs

7. Le Forum de haut niveau est conçu comme une plate-forme permettant de faire le point sur les possibilités offertes par les innovations spatiales face aux nouveaux défis en matière de développement durable, et de formuler des recommandations à ce sujet.

8. L'objectif général était de présenter les enseignements tirés de l'expérience et les nouvelles idées, regroupées en quatre piliers thématiques (économie spatiale, société spatiale, accès à l'espace et diplomatie spatiale), ainsi que tous leurs liens et interactions. Il s'agissait également de publier une déclaration contenant un ensemble de recommandations afin d'orienter les activités spatiales et de leur assurer un rôle moteur dans l'innovation, le développement socioéconomique et la diplomatie en vue d'un avenir durable.

9. Les objectifs spécifiques du Forum, qui a duré cinq jours, étaient les suivants:

- a) Faire mieux connaître les activités spatiales et les tendances en cours concernant le recours aux technologies et services spatiaux utiles au développement durable;
- b) Prendre acte de l'importance du secteur de l'espace pour l'économie, la société et la diplomatie d'un pays;
- c) Constater les avantages tirés de l'espace, branche essentielle du développement socioéconomique;
- d) Définir des stratégies pour articuler entre elles les activités motrices de développement socioéconomique;

- e) Formuler des recommandations sur l'utilisation d'activités spatiales novatrices face aux nouveaux défis en matière de développement durable;
- f) Nouer des partenariats contribuant à mettre l'espace au service du développement durable;
- g) Élaborer des recommandations sur la manière dont les gouvernements, les organisations internationales, les établissements de recherche-développement, les universités et d'autres parties prenantes concernées pourraient, par des mesures volontaires, favoriser la création de partenariats propres à accroître l'utilisation de l'espace comme moteur de développement socioéconomique.

B. Programme

10. À l'ouverture du Forum de haut niveau, des déclarations liminaires et des allocutions de bienvenue ont été prononcées par le Secrétaire général (par l'intermédiaire du Haut-Représentant pour les affaires de désarmement), le Président de l'agence spatiale des Émirats arabes unis, le Président du centre spatial Mohammed bin Rashid, la Directrice du Bureau des affaires spatiales, le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne (par message vidéo), le Directeur exécutif de la Secure World Foundation et le Vice-Président de Sierra Nevada Corporation's Space Systems.

11. La Directrice du Bureau des affaires spatiales, Simonetta Di Pippo, a ensuite fait une présentation introductive mettant l'accent sur le renforcement progressif de la coopération et de la coordination au sein de la communauté spatiale et l'expansion vers de nouvelles communautés d'utilisateurs, en particulier le secteur spatial, au bénéfice de l'économie, de la société et du développement de tous les pays.

12. Dans son exposé liminaire, intitulé "Une année dans l'espace", l'ancien astronaute Scott Kelly (National Aeronautics and Space Administration (NASA) des États-Unis d'Amérique) a parlé de son expérience lors de plusieurs missions dans l'espace, y compris pendant une année entière en 2015/2016, et a souligné que l'espace rappelait à l'humanité les liens qui nous unissent.

13. Le Bureau des affaires spatiales a annoncé que Scott Kelly avait été désigné "Champion des Nations Unies pour l'espace". À ce titre, Scott Kelly aidera le Bureau à promouvoir l'utilisation de l'espace au service des objectifs du développement durable fixés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à faire mieux connaître ses activités, comme UNISPACE+50, qui se tiendra en juin 2018.

14. Deux débats de haut niveau ont été organisés avec la participation de hauts représentants d'agences spatiales et d'institutions et organisations nationales, régionales et internationales de pays menant ou non des activités spatiales, sur les défis mondiaux et les technologies spatiales dans la perspective d'"Espace 2030", d'une part et, d'autre part, sur la collaboration aux fins de la viabilité des activités spatiales. Ces débats de haut niveau ont alimenté les discussions des participants au Forum sur l'importance des sciences et des techniques spatiales aux fins du développement mondial.

15. Quatre séances spéciales ont été consacrées à l'examen des quatre piliers thématiques, à savoir l'économie spatiale, la société spatiale, l'accès à l'espace et la diplomatie spatiale.

16. Un petit-déjeuner sur le thème des femmes dans l'espace a été organisé sous le parrainage de l'organisation "Women in Aerospace Europe" à l'occasion du Forum de haut niveau, dans le but de promouvoir les intérêts des femmes travaillant dans le

secteur des sciences et technologies spatiales, de les aider à progresser dans leurs carrières grâce à des initiatives et au perfectionnement de leurs capacités de direction, et à établir des réseaux de relations.

17. Une table ronde sur le thème “UNISPACE+50: la voie à suivre”, sous la direction du Président du Comité des utilisations pacifiques de l’espace extra-atmosphérique, a permis d’examiner la question de la gouvernance future des activités spatiales en préparation d’UNISPACE+50, qui doit se tenir en 2018.

18. Une table ronde consacrée aux partenariats avec les industries, le secteur privé et les organisations non gouvernementales s’est tenue sous la direction du Bureau des affaires spatiales dans le but d’examiner d’éventuels programmes de collaboration ou partenariats avec l’Organisation des Nations Unies, de favoriser les échanges avec les entreprises spatiales, le secteur privé et les organisations non gouvernementales dans le cadre du Comité des utilisations pacifiques de l’espace extra-atmosphérique et de promouvoir le développement scientifique et technique, le renforcement des capacités ainsi que la viabilité de l’économie spatiale.

19. Au cours de deux séances respectivement consacrées aux thèmes “Les activités spatiales: programmes nationaux et études de cas” et “Renforcement des capacités et diffusion d’informations”, les participants ont pu se tenir à jour des dernières évolutions dans le secteur de l’espace, en particulier dans les pays en développement.

20. Le programme du Forum a été conçu par le Bureau des affaires spatiales et par l’agence spatiale des Émirats arabes unis. Une visite des installations techniques du centre spatial Mohammed bin Rashid a été organisée à l’intention des participants (voir www.mbrsc.ae/en).

C. Participation

21. Le Forum a rassemblé des participants issus d’organisations et institutions nationales, régionales et internationales des secteurs public et privé, et notamment des dirigeants d’organismes publics, des hauts fonctionnaires d’organismes régionaux et internationaux, des représentants et experts d’organismes des Nations Unies, des experts issus de la communauté spatiale, du milieu des affaires ou des universités, des responsables politiques, des experts de centres d’excellence internationaux, des chercheurs engagés dans l’utilisation des technologies spatiales, des représentants du secteur privé actifs ou non dans le domaine de l’espace et des dirigeants de la société civile.

22. Les fonds alloués par l’ONU et par le Gouvernement des Émirats arabes unis et les coparrains ont servi à couvrir les frais de voyage par avion et de séjour de 24 participants. Au total, 145 spécialistes des sciences et technologies de l’espace ont assisté au Forum.

23. Les 23 États Membres ci-après étaient représentés au Forum: Allemagne, Autriche, Brésil, Cameroun, Canada, Chine, Émirats arabes unis, États-Unis d’Amérique, France, Grèce, Israël, Italie, Japon, Kenya, Maroc, Mexique, Mongolie, Népal, Nigéria, Pays-Bas, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord et Soudan.

24. Les représentants des 29 organisations intergouvernementales et non gouvernementales ci-après ont assisté au Forum: Agence du GNSS européen, Agence spatiale européenne, Airbus, Association des explorateurs de l’espace, Association européenne des sociétés de télédétection, Association européenne pour l’Année internationale de l’espace, cabinet Athina Balta, cabinet Vieira de Almeida, Comité de

la recherche spatiale, Conseil consultatif de la génération spatiale, Deep Space Industries, Digital Globe, EOS Data Analytics, Groupe sur l'observation de la Terre, Institut européen de politique spatiale, International Collaborative Aerospace and Energy Development (CANEUS), National Space Society des États-Unis, Orbital Access, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique, Secure World Foundation, Sierra Nevada Corporation, Space Florida, Space Foundation des États-Unis, Space Frontier Foundation, Space Trust, Stevenson Astrosat, Thales Alenia Space et Tyvak.

25. Des représentants du Bureau des affaires de désarmement, du Bureau des affaires spatiales, du Département de l'information, du Programme pour les applications satellites opérationnelles de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, du Programme des Nations Unies pour le développement, et de l'Union internationale des télécommunications ont également assisté au Forum.

II. Observations et recommandations

26. Le programme et les documents du Forum, ainsi que les présentations prononcées, sont disponibles sur le site Web du Bureau des affaires spatiales (<http://www.unoosa.org/oosa/en/ourwork/hlf/first-hlf-meeting-presentations.html>, en anglais seulement).

27. Aux séances spéciales, les participants ont examiné en détail plusieurs questions et se sont accordés sur des recommandations dont l'ensemble a constitué la Déclaration de Doubaï (voir annexe), document final du premier Forum de haut niveau.

28. La Déclaration de Doubaï fournit au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, au Bureau des affaires spatiales et à la communauté spatiale dans son ensemble des orientations encadrant les préparatifs d'UNISPACE+50, comme le proposait le Secrétariat dans une note intitulée "Cinquantième de la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique: thème pour 2018 des sessions du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, du Sous-Comité scientifique et technique et du Sous-Comité juridique" (A/AC.105/L.297).

29. Les observations et recommandations formulées par les participants au Forum sont résumées ci-dessous.

A. Débats de haut niveau

30. Les participants aux débats de haut niveau ont souligné que les techniques spatiales avaient de nombreuses solutions à offrir pour résoudre les problèmes mondiaux et faciliter la mise en œuvre des objectifs de développement durable figurant dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030; il importait par conséquent de faire en sorte que les décideurs étrangers au domaine de l'espace prennent conscience des retombées bénéfiques de ces techniques, afin que toutes les avancées sociales attendues des activités spatiales se réalisent.

31. Les participants ont noté à cet égard l'importance des techniques spatiales pour lutter contre le changement climatique, l'observation de la Terre étant essentielle pour en surveiller les effets et constituant un moyen d'examiner et de mesurer l'efficacité des activités destinées à combattre ce phénomène. Comme il a été souligné à la réunion des chefs d'agences spatiales organisée en marge de la vingt-deuxième session

de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (Conférence de Marrakech sur les changements climatiques), tenue à Marrakech (Maroc) du 7 au 18 novembre 2016, il était essentiel de coordonner au niveau mondial les efforts liés à la contribution de la technologie spatiale, pour comprendre et combattre les effets du changement climatique.

32. Les participants ont rappelé que l'économie mondiale reposait sur la technologie spatiale, dans la mesure où la navigation et la communication par satellite, ainsi que l'observation de la Terre, étaient indispensables dans de nombreux domaines de la société contemporaine. On a également fait observer que l'espace était un moteur d'innovation et de progrès, puisque de nombreuses technologies à présent courantes dans la vie quotidienne étaient issues de la recherche spatiale.

33. On a de même noté que l'exploration de l'espace et l'innovation avaient été désignées comme des activités essentielles pour ouvrir de nouveaux domaines de la science et de la technologie spatiales et suscitaient de nouveaux partenariats permettant de relever collectivement les défis mondiaux.

34. On a noté que l'espace était l'un des domaines les plus exigeants en matière de technologie et que le Forum de haut niveau offrait une occasion exceptionnelle pour nouer des partenariats et déterminer les domaines de coopération possible avec les acteurs concernés dans l'ensemble de la communauté spatiale.

35. L'innovation, la coopération et l'inspiration étaient, de l'avis des participants, des aspects essentiels pour faire progresser le débat sur l'avenir de l'espace, compte tenu de la multiplication des acteurs et des projets.

36. Il a été souligné qu'il était essentiel d'assurer l'accès à l'espace et le renforcement des capacités, l'accès aux données et la sensibilisation dans les pays en développement dans une démarche participative afin d'améliorer la coopération internationale dans le domaine des activités spatiales et de soutenir les efforts déployés au niveau mondial pour résoudre les problèmes communs de l'humanité.

37. Les participants ont insisté sur l'importance de la gouvernance spatiale en tant que fondement des efforts communs et pour assurer l'utilisation viable à long terme de l'espace et garantir l'accès aux puissances spatiales nouvelles et à venir.

38. On a insisté sur le fait que la technologie spatiale était l'une des plus puissantes forces motrices du développement de l'économie mondiale et que, compte tenu de son importance, il fallait sensibiliser l'opinion et accroître le nombre de pays présents dans l'espace.

39. Des participants ont également noté que toutes les composantes du secteur commercial étaient importantes et ont souligné que les gouvernements se devaient de soutenir les jeunes entreprises et de collaborer au même titre avec les universités et avec l'industrie.

40. L'espace a été décrit comme un domaine d'émulation constante propre à galvaniser les jeunes, on s'est félicité de la tenue du Forum de haut niveau, qui favorisait la collaboration multisectorielle.

41. Il a en outre été noté que l'espace, avec ses diverses facettes, était une ressource limitée et qu'il importait d'élaborer de nouvelles approches en matière de développement de capacités spatiales pour assurer la viabilité à long terme de l'espace.

42. Les participants au Forum ont fait observer que la paix et le développement étaient interdépendants et ont souligné qu'à cet égard les mesures de transparence et

de confiance étaient des concepts essentiels pour que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.

43. Des participants ont noté l'importance de reconnaître, d'encourager et de faire de l'espace un patrimoine commun, utilisé par tous les membres de la communauté mondiale, comme une ressource qui, sans être l'apanage d'aucun pays, était cruciale pour l'avenir de l'humanité.

B. Séances spéciales: économie spatiale, espace et société, accès à l'espace et diplomatie spatiale

44. On a souligné le rôle de l'espace pour la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, car bon nombre des 17 objectifs de développement durable se prêtaient naturellement à l'utilisation de biens et de services spatiaux.

45. Des participants ont souligné la nécessité d'une meilleure coordination de la prise de décisions concernant la viabilité des activités spatiales. Compte tenu des possibilités accrues offertes par l'économie spatiale, les entreprises en plein essor du secteur privé, en particulier, devraient être soumises à une réglementation réfléchie et des modèles de gestion durables.

46. L'économie spatiale a été décrite comme étant en passe de prendre son plein essor, grâce à plusieurs facteurs favorables, notamment la baisse des coûts de lancement, l'amélioration des capacités informatiques, qui étaient moins énergivores, les partenariats public-privé et les nouveaux modèles de service. Afin de relever le défi de la croissance démographique mondiale, il était crucial de comprendre le potentiel économique de l'espace.

47. Les participants ont noté le rôle que jouait le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique s'agissant de la création d'un cadre réglementaire régissant la bonne conduite des activités spatiales, compte tenu du nombre et de la diversité croissante des projets privés.

48. Des participants ont noté que, pour promouvoir un meilleur accès à l'espace, il fallait accroître la communication au sein de la communauté spatiale afin de mieux comprendre les besoins des utilisateurs et de pouvoir élaborer de nouveaux modèles de transferts de technologie et mettre les données à disposition d'un plus vaste ensemble d'utilisateurs.

49. À cet égard, des participants ont encouragé le Bureau des affaires spatiales à continuer de mettre à profit ses ressources pour établir les relations nécessaires, fournir son assistance en matière de renforcement des capacités, de formation et de recherche et développement et continuer d'offrir ses services techniques consultatifs, si possible à davantage de bénéficiaires, afin de traiter de manière globale les questions intéressant le secteur spatial et sa contribution à l'avènement d'une société spatiale.

50. Il a été noté que, dans la société spatiale actuelle, plus les retombées bénéfiques des activités spatiales étaient largement diffusées et plus la coopération était encouragée, plus la motivation à prévenir les conflits et à négocier des solutions multilatérales serait grande.

51. Il a été souligné qu'il restait encore beaucoup à faire pour tirer parti des investissements existants dans les technologies spatiales et les traduire en avantages concrets pour la société. À cet égard, l'utilisation des technologies spatiales pour appeler l'attention sur les questions intéressant la société dans son ensemble devait

être élargie au sein de l'ONU et les priorités en matière d'appui aux objectifs de développement devaient être précisées en vue d'apporter une assistance humanitaire et de trouver des solutions pour résoudre les problèmes mondiaux.

52. Le point de vue a été exprimé que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique devait jouer un rôle en vue d'un accès harmonieux à l'espace et répondre à la nécessité d'un cadre réglementaire régissant cet accès. L'élargissement du Comité à de nouveaux membres permettait d'accroître les synergies et de relever et combler les lacunes en matière de renforcement des capacités, de transfert de technologie et d'écart entre les utilisateurs et les fournisseurs de données.

53. Des participants ont mis en avant les avantages qu'il y avait à assurer un accès équitable à l'espace. De l'avis des intervenants, cet objectif supposait entre autres l'accès aux technologies et aux données spatiales.

54. À cet égard, il convenait d'assurer un entretien suffisant des infrastructures à terre pour garantir la plus grande production possible d'informations spatiales et pour traiter l'immense quantité de données disponibles.

55. Pour exploiter toutes les possibilités qu'offrait l'espace comme moteur de développement durable, il fallait garantir l'accès aux retombées bénéfiques des activités spatiales, sachant que les populations en étaient les ultimes bénéficiaires et que c'est en fonction de leurs besoins et intérêts qu'il faudrait prendre les décisions.

56. En outre, il a été signalé qu'il était non seulement nécessaire d'assurer l'accès libre et gratuit aux données et de mettre à disposition des données brutes, mais qu'il importait en outre de faciliter l'accès à l'espace par le partage des connaissances et le renforcement des capacités de traitement des données existantes.

57. Des participants au Forum ont insisté sur l'importance des liens au sein du système des Nations Unies ainsi qu'entre le système des Nations Unies et les autres acteurs du domaine spatial, car le seul fait de partager les ressources, de tenir un dialogue ouvert et d'accroître les synergies entre les diverses initiatives aurait des répercussions importantes sur les problèmes mondiaux et apporterait des avantages à l'ensemble de la société.

58. On a signalé qu'il était important de se rappeler les réalisations de la diplomatie spatiale et que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique avait mis en place le cadre permettant au monde entier de bénéficier de l'exploration spatiale. Le Comité avait fait preuve d'une grande souplesse et l'examen par le Sous-Comité juridique des mécanismes internationaux de coopération aux fins des activités spatiales avait montré l'ampleur de la collaboration entre les États et les organisations internationales ces 50 dernières années. Il était important de développer encore le régime juridique régissant l'espace extra-atmosphérique et d'éviter le morcellement du droit international de l'espace.

59. On a souligné que la diplomatie spatiale et le système actuel de gouvernance mondiale de l'espace prévoyaient des orientations et des principes généraux reposant sur un large éventail de mécanismes de coopération, y compris des instruments et cadres bilatéraux et multilatéraux, qui témoignaient de la pratique des États en matière de gouvernance mondiale des activités spatiales. On a toutefois souligné que, dans le secteur spatial, il était nécessaire de renforcer et d'élargir le système de gouvernance spatiale actuel en vue d'atteindre véritablement l'objectif d'une utilisation viable de l'espace à des fins pacifiques et au service de l'humanité tout entière.

60. À cet égard, on a noté que l'espace fournissait un terrain propice à l'entente et à la coopération, puisque la paix et la sécurité y avaient été maintenues à cette date.

Toutefois, des participants ont noté que le cadre réglementaire manquait de précision et était insuffisant, et qu'il était par conséquent nécessaire, outre les instruments non contraignants, d'élaborer une réglementation internationale spécifique sur plusieurs questions, y compris pour veiller au partage équitable des bienfaits tirés de l'utilisation de l'espace.

61. Des participants ont noté qu'il était nécessaire de partager les meilleures pratiques, de promouvoir un dialogue ouvert entre les acteurs spatiaux et de favoriser le recours à la diplomatie pour instaurer la confiance et la transparence, en vue d'éviter les conflits et promouvoir la viabilité et le partage des avantages.

62. On a de plus insisté sur le fait que la compatibilité, l'interopérabilité et la normalisation, qui étaient des facteurs clefs de la diplomatie spatiale, étaient nécessaires pour instaurer un dialogue entre les différents acteurs concernés par l'espace ou les divers domaines connexes.

63. Il a été souligné que les initiatives privées devaient être encouragées et facilitées afin de tirer profit de l'espace et d'en accroître les bénéfices. Toutefois, les activités spatiales des entreprises privées devaient être réglementées au niveau international au moyen de règles et de normes juridiques uniformes. Étant donné qu'aucune institution mondiale n'était pour l'instant chargée de surveiller toutes les activités spatiales, il était nécessaire de renforcer les organismes des Nations Unies existants.

64. Les quatre piliers étaient considérés comme les principaux domaines qui exigeaient une plus grande coopération entre les États et d'autres acteurs non gouvernementaux, compte tenu de l'interdépendance croissante et de l'évolution rapide des possibilités offertes par l'espace. À cet égard, le Forum de haut niveau constituait une tribune adaptée favorisant les échanges entre les membres de la communauté spatiale dans son ensemble, ainsi qu'un mécanisme supplémentaire pour mieux faire connaître les bénéfices de l'espace aux fins du développement socioéconomique durable.

III. Observations finales

65. À la séance consacrée à l'économie spatiale, on a souligné que l'espace pouvait jouer un rôle essentiel dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, mais qu'il fallait faire connaître les bénéfices des technologies et de la recherche spatiales de manière plus efficace et plus ciblée dans tous les secteurs, et qu'un dialogue intersectoriel élargi entre la communauté spatiale et la communauté internationale du développement était nécessaire.

66. S'agissant de la société spatiale, on a insisté sur le rôle que jouaient les activités spatiales et sur les interconnexions qui existaient entre la société spatiale et les trois autres piliers (économie, accès à l'espace et diplomatie). Lors des présentations, de nombreuses options et argumentations ont été avancées pour montrer en quoi l'espace était important pour la société, et des participants ont fait observer qu'il était nécessaire que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique établisse des mécanismes de coopération pour veiller à ce que l'humanité tout entière tire profit des retombées bénéfiques des techniques spatiales.

67. Le pilier thématique relatif à l'accès à l'espace a servi de cadre pour examiner divers facteurs liés à l'accès aux données et aux infrastructures spatiales. On a réaffirmé qu'il importait de faire en sorte que l'accès de certains à l'espace ne soit pas une barrière pour les autres. Les questions relatives au transfert de technologie devaient être abordées de manière plus ouverte et il était capital d'élaborer des lignes

directrices pour les nouveaux acteurs spatiaux. On a souligné la nécessité de disposer d'un instrument normatif sur la coopération.

68. Le thème de la diplomatie spatiale a permis d'examiner l'évolution historique des mécanismes internationaux régissant l'espace extra-atmosphérique. On a souligné la souplesse du secteur spatial ainsi que la capacité d'adaptation dont le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique avait fait preuve face à différents problèmes. Dans la perspective des activités futures, il était de plus en plus nécessaire de disposer de nouveaux instruments contraignants, compte tenu de l'évolution rapide du secteur spatial et de la multiplication des acteurs spatiaux.

69. Après l'examen des points de l'ordre de jour, le Forum de haut niveau a adopté la Déclaration de Doubaï ci-jointe, qui contient les recommandations formulées lors de ses séances.

Annexe

Déclaration de Doubaï

Adoptée au Forum de haut niveau sur l'espace comme moteur de développement socioéconomique durable, tenu à Doubaï (Émirats arabes unis), le 24 novembre 2016

Remerciant le Bureau des affaires spatiales et le Gouvernement des Émirats arabes unis d'avoir organisé le Forum avec le soutien de la Secure World Foundation, de Sierre Nevada Corporation's Space Systems et du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite,

Notant avec satisfaction la désignation de l'ancien astronaute Scott Kelly en tant que champion des Nations Unies pour l'espace, chargé d'aider le Bureau des affaires spatiales à promouvoir l'utilisation de l'espace au service des objectifs du développement durable,

Notant avec satisfaction l'organisation d'un petit-déjeuner de réseautage sur le thème des femmes dans l'espace comme manifestation spéciale dans le cadre du Forum,

Notant avec intérêt la déclaration nationale des Émirats arabes unis sur le bonheur et l'esprit constructif, dans le prolongement de la résolution [65/309](#) de l'Assemblée générale intitulée "Le bonheur: vers une approche globale du développement", et notant également le grand intérêt que présentent les sciences et les techniques spatiales pour atteindre ces objectifs et la façon dont le pays en a tenu compte pour définir sa politique spatiale nationale,

Réaffirmant que les activités spatiales sont en constante évolution et prennent des formes de plus en plus nombreuses compte tenu des remarquables avancées scientifiques et techniques qui se produisent dans ce domaine, et du fait de la perspective plus large de la sécurité dans l'espace,

Soulignant, à cet égard que le Forum a offert à la communauté spatiale dans son ensemble une occasion inestimable d'examiner les principales évolutions liées à la quatrième révolution industrielle, caractérisée par la fusion des nouvelles technologies et des nouveaux modèles d'entreprises qui tirent parti des activités spatiales et les influencent,

Les participants au Forum:

1. Déclarent que les quatre piliers ci-après du Forum de haut niveau constituent, dans le cadre d'Espace 2030, un programme spatial mondial inclusif pour l'exploration, l'innovation et l'inspiration et appelant au renforcement de la coopération et de la gouvernance concernant les activités spatiales:

- a) Économie spatiale: accroissement des avantages économiques liés à l'espace;
- b) Société spatiale: évolution de la société et retombées bénéfiques des activités spatiales pour la société;
- c) Accès à l'espace: possibilité à toutes les communautés d'utiliser les techniques spatiales et leurs applications et d'en tirer parti;
- d) Diplomatie spatiale: constitution de partenariats et renforcement de la coopération internationale dans le domaine spatial;

2. Conviennent qu'UNISPACE+50 constitue une occasion sans précédent de montrer encore les vastes retombées bénéfiques que peut avoir pour la société

l'espace, en tant que domaine d'innovation, d'inspiration, d'interconnexion, d'intégration et d'investissement, et de renforcer les efforts déployés d'un même élan à tous les niveaux par tous les acteurs concernés du secteur spatial pour répondre aux préoccupations globales de la société concernant le développement à long terme, en définissant des objectifs concrets pour l'exploitation de l'espace aux fins du développement;

3. Reconnaissent qu'il est nécessaire de renforcer le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, dans sa position privilégiée de principale tribune intergouvernementale pour la coopération et la négociation d'instruments régissant les activités spatiales, et de s'employer à élargir sa composition;

4. Soulignent qu'il faut renforcer à tous les niveaux les partenariats et la coopération et coordination internationales aux fins des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, afin de montrer l'utilité de l'espace pour le bien-être des peuples et le rôle décisif que joue le Comité pour faciliter la réalisation du programme de développement mondial, sachant qu'il importe de mobiliser un financement approprié pour rendre possible une économie spatiale novatrice et ouverte;

5. Reconnaissent que l'accès à l'espace doit être élargi et appellent le Bureau des affaires spatiales à concevoir un programme spécifique en ce sens dans le cadre d'UNISPACE+50;

6. Affirment que l'exploration de l'espace est un facteur d'innovation à long terme qui renforce la coopération internationale en associant tous les pays et crée de nouvelles possibilités pour relever les défis mondiaux, et qu'il pourrait être utile dans ce domaine de créer un mécanisme de coordination aux fins de l'exploration et de l'innovation à l'échelle mondiale, fondé sur le modèle du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite;

7. Soulignent que, pour renforcer le développement socioéconomique, une approche intégrée s'impose entre le secteur spatial et les autres domaines, y compris l'environnement, la lutte contre le changement climatique, la santé, l'eau, les technologies de l'information et de la communication et la gestion des ressources, afin de mieux comprendre et satisfaire les besoins des utilisateurs finaux et de la société en général;

8. Insistent sur l'importance que revêtent l'accès libre et intégral aux données spatiales et à cette fin, entre autres, la promotion de l'assouplissement des conditions d'octroi de licences et de l'établissement de partenariats en vue de mettre en place des moteurs de recherche en ligne ouverts favorisant la découverte et l'utilisation de données, d'informations, de produits et de services, et appelle le Bureau des affaires spatiales à faciliter ce libre accès aux données;

9. Font observer, d'une part, la nécessité d'une plus grande compatibilité, normalisation et intégration des systèmes spatiaux et notent avec intérêt les initiatives visant à coordonner entre divers organismes les constellations d'observation de la Terre, les systèmes mondiaux de navigation par satellite et les télécommunications par satellite, initiatives qui, sous l'effet de la demande, encouragent une coordination accrue à l'échelle mondiale; et soulignent d'autre part qu'il importe de mieux planifier, allouer et gérer l'utilisation du spectre, mesures sans lesquelles aucun programme spatial n'est possible;

10. Prennent note de l'interconnexion croissante des mesures de renforcement de la sûreté, de la sécurité et de la viabilité des activités spatiales, y compris la protection des biens et systèmes spatiaux et des infrastructures essentielles;

11. Réaffirment que le Traité sur l'espace extra-atmosphérique, qui s'ajoute aux autres traités et instruments pertinents, a posé les fondements d'une réglementation internationale des activités spatiales, et notent que le cinquantenaire de ce traité, en 2017, sera l'occasion d'en promouvoir l'universalité et de signifier le rôle fondamental que joue le régime juridique de l'espace extra-atmosphérique en faveur de la gouvernance mondiale des activités spatiales;

12. Sont conscients que l'intensification des activités commerciales et privées dans le secteur spatial exige une sécurité réglementaire au niveau national pour répondre aux besoins des nouveaux acteurs et bénéficiaires des grandes, moyennes et nouvelles puissances spatiales;

13. Constatent qu'il est important que les États mettent en place au niveau national des politiques et cadres réglementaires sur l'espace conformes à leurs besoins et au droit international de l'espace, et que, à cet égard, les mesures de renforcement des capacités et d'assistance juridique technique sont essentielles;

14. Insistent sur la nécessité d'intéresser davantage les jeunes à l'enseignement de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques et d'accroître la participation des femmes aux activités spatiales;

15. Soulignent qu'il est nécessaire de moderniser et de renforcer de manière générale le mandat et la structure du Bureau des affaires spatiales pour qu'il soit mieux à même d'aider les États à utiliser l'espace au service du développement durable, d'élargir son rôle dans la gestion des catastrophes et les interventions d'urgence et ses interventions en matière de renforcement des capacités, de communication et de sensibilisation, y compris l'assistance juridique et technique intégrée, et d'étendre son portefeuille en matière de vols spatiaux pour élargir l'accès à l'espace en vue d'accomplir les objectifs de développement durable, en particulier au bénéfice des pays en développement;

16. Soulignent qu'il importe, pour le Bureau des affaires spatiales, de renforcer sa coopération avec les entreprises et le secteur privé, afin qu'il puisse s'acquitter de ses fonctions en sa qualité de seul organisme des Nations Unies chargé des affaires spatiales et aider les États à atteindre les objectifs de développement durable;

17. Observent qu'il est nécessaire d'intensifier les efforts de coordination entre les organisations non-gouvernementales et le secteur privé afin de faciliter les échanges avec davantage de communautés d'utilisateurs et d'organismes et de renforcer les synergies avec le Bureau des affaires spatiales et le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, selon que de besoin;

18. Conviennent que le Forum est un moteur d'échanges entre les gouvernements, les organisations internationales, les entreprises, le secteur privé, les universités et la société civile permettant d'assurer le lien entre les quatre piliers, UNISPACE+50 et Espace 2030 et de favoriser les partenariats avec le Bureau des affaires spatiales;

19. Conviennent que le Forum devrait devenir une tribune permanente propre à renforcer les partenariats entre les acteurs responsables des préparatifs d'"Espace 2030";

20. Demandent au Bureau des affaires spatiales de communiquer la présente déclaration au Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à sa session de 2017.